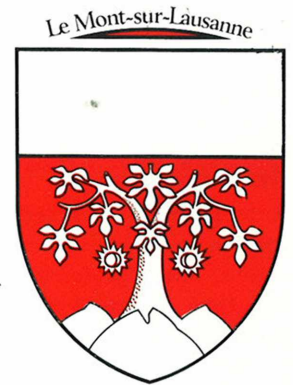


# AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

## MESSAGE DU SYNDIC

Dans sa prochaine séance le Conseil communal doit se prononcer sur le budget pour 1975 présenté par la Municipalité.

Pour tenir compte des délais prévus par notre Règlement communal pour l'examen de ce projet par la Commission des finances et le dépôt de son rapport notre étude doit commencer dans le courant du mois d'août déjà. A cet effet, chaque municipal prépare le budget de son dicastère respectif et l'ensemble est ensuite soumis à l'examen de la Municipalité au cours d'une séance spéciale.

Le chapitre des recettes ne nécessite généralement pas beaucoup de discussions car nous ne pouvons que les évaluer en nous basant sur les comptes des exercices précédents et en adaptant ces chiffres aux nouvelles conditions connues. Il n'en est pas de même pour les dépenses que, pour la plupart d'entre-elles en tout cas, nous pouvons prévoir avec plus de précision.

Au vu du résultat provisoire, donné par la récapitulation des projets par dicastère, nous procédons à l'épuration du projet général en nous déterminant sur la nécessité et l'urgence que représente chaque dépense prévue.

C'est ainsi que, dans sa séance du 20 septembre, la Municipalité a, après de laborieux débats, adopté le budget pour 1975 qui se solde par un excédent de dépenses présumé de Fr. 86'145.-- pour un montant de recettes de Fr. 4'188'160.-- et un total de dépenses de Fr. 4'274'305.--.

Hormis les dépenses relatives aux charges d'intérêts et d'amortissements, les salaires et charges sociales de l'ensemble du personnel communal et de notre participation au traitement du corps enseignant (50 %) qui se chiffrent respectivement à Fr. 107'000.-- et Fr. 943'000.-- les postes les plus importants de nos dépenses peuvent se résumer ainsi:

- Entretien des bâtiments communaux Fr. 128'000.--
- Amélioration, construction de routes et trottoirs, Fr. 426'000.-- ( trottoir route de Lausanne du Chemin du Mottier au Chemin de Chantemerle)
- Construction de collecteurs, Fr. 408'000.-- ( Fr. 353'000.-- pour paiement des collecteurs Louve-Rionzi et Petit Flon effectués par la Ville de Lausanne en 1958 et 1966).

- Enlèvement, transport et incinération des ordures ménagères, Fr. 150'000.--.
- Écolage des enfants fréquentant les collèges secondaires, Fr. 102'000.--  
(vu le nombre croissant de ces élèves, (120 en 1974 contre 95 en 1973), le taux de notre participation s'est élevé de 47 à 54% et le montant de la dépense devra être porté de Fr. 102'000.-- à plus de Fr. 180'000.--, selon communication du Département de l'instruction publique faite en octobre 1974).

- et enfin
  - Compte de construction du nouveau collège, Fr. 900'000.--
- Toutes ces dépenses étant nécessaires, certaines d'entre elles échappant même à notre pouvoir de décision, nous ne pouvons nous y soustraire au les diminuer à notre gré. Pour l'une d'elles toutefois, pourrions-nous, avec l'aide de toute notre population, essayer d'en réduire l'importance, il s'agit de celle relative aux ordures ménagères.

En instituant des ramassages séparés pour le papier et le verre, nous sommes arrivés à restreindre cette dépense dans une proportion très intéressante. Mais pourquoi faut-il que dans notre Commune, à faible densité de population, le poids de ces ordures représente, par habitant, le double de celui des villes de Lausanne ou de Renens? Au bout d'une année tout ça pèse beaucoup; ça pèse et ça coûte cher; beaucoup trop nous semble-t-il. N'y aurait-il pas un moyen pour en diminuer à la fois le poids et la dépense?

Economie de bouts de chandelles, en regard du montant de nos dépenses, nous direz-vous! C'est possible, mais le ménage communal ne doit-il pas se conduire comme un ménage familial et s'attacher à comprimer ses dépenses dans toute la mesure du possible... et surtout en cette période de récession naissante?

En vous parlant du budget, nous en sommes arrivés à un problème des plus communs. Nous souhaitons que cette "déviation" qui voulait surtout attirer votre attention sur ce sujet sera interprétée avec le même esprit que celui qui nous a incité à l'évoquer.

Ph. RAUSCHERT

# LA FÊTE AU VILLAGE

## Remerciements

(Petit poème en prose à la gloire des Montains et Montaines).

«Les remerciements sont comme les vins : il faut les garder en réserve dans un petit coin afin qu'ils déchantent et que leur bouquet s'épanouisse dès lors qu'on s'est décidé à les déguster».

Ne fouillez ni dans votre mémoire ni dans un quelconque dictionnaire de citations, vous n'y pourriez trouver cette pensée, aussi profonde qu'un fût; elle est simplement le fruit (pas défendu) d'un cerveau délirant. L'origine de cette diarrhée verbale est à chercher dans les alentours du mois de juillet; le 6, pour être précis. Ça ne vous dit rien ? Mais si, voyons...

*Souviens-toi, ô population ! tu fus délestée d'une partie importante de ton argent de poche, à telle enseigne que tu dus même fumer les cigarettes du copain (qui te dégoûtent, en temps normal). Tu as bu, mangé, dansé, shooté, payé, sans te demander où passerait le résultat de ta générosité (c'est pas comme les impôts...).*

*Souviens-toi, ô ouvrier communal ! les tonnes de papiers "emmoutardés" que tu balayas le lendemain, après avoir mis la main à la pâte pour préparer la place le jour-même.*

*Souviens-toi, ô notre (chère) autorité ! de la compréhension qui fut la tienne lorsqu'il s'est agi d'avoir le feu vert,*

*de ta témérité quand tu as accepté de couvrir le déficit éventuel de l'opération (à cœur ouvert) et de ton aide si précieuse (si j'en mets trop, dites-le-moi, la prochaine fois, je me retiendrai...)*

*Souviens-toi, toi que j'ai oublié - dans ce genre de machines, on oublie toujours quelqu'un et c'est celui-là qui se vexe - dont je ne sais plus ce qu'il a fait, mais qui fut fort apprécié.*

*A toi le petit garçon qui as acheté un ballon, juste pour le voir s'élever dans le ciel qui n'était pas des plus sereins; à toi la fillette qui suçais mélancoliquement une paille rose et collante, en considérant avec regrets ta bouteille de limonade déjà vide; à toi le simple badaud qui t'es offert trois décis pour oublier un instant que tu étais seul; à toi le personnage important qui étais redevenu pour quelques heures un promeneur pour le plaisir de l'oeil et de l'estomac; à toi le membre obscur d'une société qui travaillait en dehors des heures sans te poser de questions... et à toi aussi, nous disons MERCI et à bientôt!*

(Je ne me remercierai pas, vu que je l'ai fait la dernière fois que je me suis vu).

Au nom de la SDM  
Gérald VAUCHER

## REFLET DU LÉGISLATIF

Depuis le 2 septembre le Conseil communal a tenu deux séances, l'une le vendredi 8 novembre et l'autre le lundi 18 novembre. La convocation de la première a été demandée par Monsieur Philippe Chappuis et onze autres conseillers. Le seul objet porté à l'ordre du jour était l'examen des réponses de la Municipalité aux questions posées, en séance du 2 septembre, par Monsieur Louis Favre à propos de la future route Étavez La Marjolatte et la route actuelle Coppoz Les Planches. Cette séance était présidée par Monsieur Benjamin Burri, premier vice-président, par Monsieur Rémy Vaucher, président, était retenu par des obligations militaires.

La Commission, désignée pour rapporter sur les réponses de la Municipalité, proposait au Conseil de prendre acte des réponses de l'exécutif et formulait des recommandations à propos de l'amélioration de la route actuelle. Un membre de la Commission, Monsieur Philippe Chappuis, présenta un rapport de minorité dont les conclusions proposaient de refuser le rapport de la Commission qui, prétendait-il, n'apportait rien de nouveau à la situation existante. Au vote, ce rapport de minorité fut repoussé par 22 voix contre 11, alors que celui de la Commission fut accepté à l'unanimité moins 3 voix contraires. Le président put clore cette séance à 21 h. 10.

La séance du 18 novembre débuta à 20 h. 15. Elle était présidée par Monsieur Rémy Vaucher, président, et comportait quatre objets à l'ordre du jour outre les communications de la Municipalité et propositions individuelles. Le Conseil accepta la vente d'une parcelle communale sise en lieu dit "La Fin" à la route de Sauvabelin et l'inscription de servitudes sur des parcelles communales, situées au chemin du Saux, survolées par une ligne aérienne à haute tension des CFF.

Ensuite le Conseil accorda la bourgeoisie du Mont-sur-

Lausanne à Monsieur Günter Hanisch, ressortissant allemand, domicilié au chemin des Pâquis.

Le troisième objet concernait le plan d'extension partiel des Montenaillies qui fut accepté comme le recommandait la Commission chargée d'étudier le préavis de la Municipalité. Le Conseil accorda à la Municipalité les pleins pouvoirs, durant cinq ans, pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées en relation avec ce plan d'extension.

Enfin, la Convention intercommunale relative au financement de l'équipement gériatrique de la zone sanitaire I, Lausanne et environs, constituait le dernier objet sur lequel le Conseil devait se prononcer. Il autorisa la Municipalité à signer la Convention intercommunale et à régler la contribution, Fr. 132'912.--, par annuités sur une période de 10 ans. En réponse à diverses questions, Monsieur le Syndic précisa que cette somme ne serait pas modifiée si des Communes sollicitées de signer cette Convention la refusaient et qu'il n'y aurait pas de contributions communales aux frais de fonctionnement.

Sous les communications de la Municipalité, Monsieur le Syndic informa le Conseil que la Commune avait acheté 40'000 m<sup>2</sup> de terrain à Madame Gaberell comme l'en avait autorisé le législatif. Cette transaction a été retardée par un recours déposé auprès de la Commission foncière qui l'avait admis. Cette décision a finalement été cassée par la Commission cantonale de recours. Puis répondant à une question de Monsieur Maurice Derron, Monsieur Marcel Diserens indiqua qu'il n'y a, pour l'instant, aucune possibilité d'enlever les pneus usagés lors du ramassage des ordures ou d'autres objets encombrants.

Cette séance se termina à 21 h. 20

D. GROSCLAUDE

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1975

Février	22	Soirée du FC Le Mont
Mars	15	Soirée Echo des Bois
Juillet	5	
	6	Abbaye
	7	
Juillet	26	Tournoi du FC Le Mont
Août	1	Fête nationale
Septembre	6	Tir Armes de guerre (Stand et cantine)

Novembre	22 ou	
	29	Soirée de la SFG
Décembre	6, 7	
	13, 14	Lotos

Ces dates ne seront effectivement réservées que lorsque les sociétés les auront confirmées auprès de la Municipalité, comme d'habitude.

## D'UN DICASTÈRE A L'AUTRE

### Travaux

A côté des activités classiques incombant aux communes, (entretien des routes, déneigement, etc.), la Municipalité a mené et même encore une lutte soutenue contre la pollution des eaux.

Au printemps 1959 déjà, le Département des travaux publics, service cantonal des eaux, attirait l'attention des Autorités communales sur certaines dispositions de la loi du 20 mai 1958 sur la protection des eaux contre la pollution et de son règlement d'application du 26 décembre 1958. Nous devons relever en particulier l'art. 61 du règlement ad hoc qui précise :

"Toutes les communes de plus de 1500 habitants doivent être dotées d'installations collectives d'épuration pour le 31 décembre 1963.

"Pour les autres communes, ce délai est fixé au 31 décembre 1968.

"Le département peut toutefois, par décision motivée, exiger que les installations d'épuration soient réalisées avant les termes fixés ci-dessus. Le délai d'exécution doit être, dans ce cas, de trois ans au moins dès la notification de la décision de la Municipalité".

### BRANLE-BAS DE COMBAT

Commençait alors une lutte gigantesque contre l'un des maux les plus significatifs qu'ait engendré notre civilisation gloutonne et sans scrupule: la pollution de nos lacs et de nos rivières. La découverte de toute une gamme de nouveaux produits pour faciliter les travaux de la ménagère fut habilement exploitée, et l'on vit arriver sur le marché, à force de publicité fracassante, une génération d'enzymes féroces qui, s'ils ont dévoré la saleté, grâce au phosphate entrant dans leur composition, ont servi d'engrais aux algues qui n'en demandaient pas autant.

La prolifération de ces plantes, qui prive l'eau des lacs de l'oxygène nécessaire à leur régénérescence, se traduit par un phénomène de verdoisement que l'on peut voir notamment au large de St-Sulpice et que l'on appelle avec propos "les verts pâturages de St-Sulpice".

L'explosion démographique fut aussi un facteur d'aggravation de la santé des eaux.

### AU NIVEAU COMMUNAL...

Notre commune n'échappa pas à cette dégradation, de sorte que tout notre système d'évacuation des égouts dut être repensé. A l'époque, les ruisseaux qui ont nom de: Flon, Valleyre, Rionzi, Petit Flon, Milière, Mau Paccot, Croix et Mèbre, servaient d'exutoires et digéraient tant bien que mal nos eaux usées. Si leur eau n'était pas potable, du moins laissait-elle une apparence relative de propreté, et les enfants que nous étions pouvaient se permettre d'y patauger.

Par la suite, cette situation se dégrada avec une rapidité telle que l'on vit apparaître, sur chaque replat où coulaient ces ruisseaux, de véritables cloaques grisâtres et nauséabonds que c'en était affligeant.

Les recommandations de l'Etat, préconisant la construction de collecteurs de concentration aboutissant à des stations d'épuration trouvèrent, de ce fait, un écho favorable auprès de notre Autorité communale d'alors qui prit la décision de commencer le combat en mandatant M. Maurice Derron, ingénieur, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour établir un plan directeur des égouts.

Ce dernier a été déterminant pour l'élaboration du programme de construction de nos collecteurs communaux et servit de base pour l'étude d'une convention avec la commune de Lausanne relative au financement des ouvrages intercommunaux. Cette convention fut ratifiée par nos Autorités en décembre 1967.

### LES REALISATIONS

Voici succinctement énumérés les travaux d'assainissement entrepris :

Il faut tout d'abord mentionner les ouvrages intercommunaux mis en chantier par la commune de Lausanne avec la participation des autres communes intéressées. Nous notons plus particulièrement la station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP), mise en service en 1964, et qui concerne les communes de Lausanne, Pully, Le Mont, Romanel, Prilly, Jouxens, Renens, Chavannes, Crissier, Ecublens et St-Sulpice.

Quant aux collecteurs, notre commune a été appelée à participer à la construction de :

- Louve-Rionzi, Louve-Petit Flon, 1958 à 1966 et

- Le Flon de 1968 à 1973

- La construction des collecteurs communaux débuta en 1969 par le tronçon de la Valleyre, puis suivit sans relâche la construction des collecteurs du Châtaignier, du Serget - Les Planches, de Mau Paccot, de la Mèbre, de la station de pompage de Budron, de Budron - Grand-Mont, de la Croix et de la Milière.

Ainsi dans l'espace de 5 années, avons-nous pratiquement réalisé l'ensemble de notre plan directeur, à deux exceptions près: les collecteurs de la Naz et du Chalet aux Boeufs, qui ne présentent pas le même degré d'urgence.

### AU FIL DE L'EAU CLAIRE...

Depuis un an, nous pouvons, avec satisfaction, nous promener à nouveau le long des berges de nos ruisseaux sans être incommodés par des odeurs tenaces ou courir le risque de s'enliser jusqu'à mi-jambe dans la fange. Avec un peu de chance, on peut même apercevoir une truitelle dans le ruisseau de la Valleyre.

## LA PARTIE EST GAGNÉE

Il va de soi qu'une telle opération n'a pu se faire sans un effort financier soutenu. Je profite de cette occasion pour remercier ici tous mes collègues de la Municipalité qui ont facilité ma tâche en me permettant d'accaparer la plus grande partie des recettes de nos quatre derniers budgets. En effet, la construction de 14,5 km. de collecteurs pour un montant total de 7 millions de francs, dont 5 à la charge de notre commune, n'a pas pu s'exécuter sans grever fortement nos comptes, le mode de financement choisi étant l'auto-financement, mis à part un emprunt dérisoire de Fr. 300'000.--.

## APRES L'EAU, L'AIR

Au moment où se termine une étape de la lutte pour la protection des eaux, l'effort de la Municipalité doit rester constant, sinon s'intensifier, pour éliminer les autres sources de nuisances que sont la pollution de l'air par les gaz d'échappement et le bruit des véhicules à moteur. L'action a déjà commencé et tend à éloigner des zones d'habitation les voies de circulation à grand trafic. Je pense qu'actuellement ce soit le moyen le plus efficace pour protéger la plus grande partie de notre population contre ces intoxications dont les conséquences nuisibles pour notre santé ont été maintes fois démontrées.

## MONTAINS, A VOUS DE JOUER !

Au moment de conclure, j'adresse aux citoyens de notre commune une demande pressante pour que tous nos ruisseaux, ainsi que leurs berges, soient maintenus dans l'état de propreté qui était celui obtenu immédiatement après les travaux. Malheureusement apparaissent ici ou là, notamment le long des ruisseaux de la Croix et de la Valléyre des dépôts de végétaux en putréfaction (troncs de choux, fenasses, etc.). Il est incompréhensible qu'après tant d'efforts des citoyens remettent tout en cause par ces déchets. Je pense aussi à la ferraille, roues de vélos, fourneaux, etc., que l'on va impunément déposer en cachette dans le lit des ruisseaux.

Nos écoliers, grâce à leur dévouement et à celui de leurs maîtres, ont nettoyé ces ruisseaux et évacué ensuite ces objets hétéroclites; ils peuvent témoigner de l'insouciance de certains de leurs aînés et de leur indifférence aujourd'hui coupable.

Nos enseignants s'ingénient à inculquer cette image de ruisselets aux eaux transparentes et de berges propres. Puisse notre journal faire comprendre à tous ses lecteurs que l'écologie est une affaire de tout le monde et qu'elle commence par les égards dus aux voisins en matière d'environnement.

Le délicat parfum des fleurs, voilà ce qu'il faut rétablir. Parce que ça sent bon, la nature propre.

*Ch. LAVANCHY  
municipal*

# INVITATION AU TROISIÈME AGE

## "DEROUILLEZ VOS ARTICULATIONS !"

Depuis un an, les personnes intéressées au maintien d'une certaine souplesse physique se retrouvent chaque jeudi de 10 h. à 11 h. et l'après-midi de 14 h. à 15 h. à la salle de paroisse.

Ces séances d'assouplissement réunissent déjà une vingtaine de personnes des deux sexes; les exercices sont libres et adaptés aux conditions de chacun: ils se font soit en position debout, soit assis sur une chaise. Il n'y a donc pas de performance à accomplir, et moins de compétition. Notre Club de gymnastique du troisième âge a prévu sa fête de Noël le jeudi 12 décembre de 14 h. à 15 h. A cette occasion, nous serions heureux de pouvoir accueillir toutes celles et tous ceux qui désirent bénéficier des bien-

faits d'une gymnastique appropriée au sein d'un groupe contemporain décidé à maintenir longtemps son entrain, sa forme et sa relative jeunesse.

Aucun uniforme n'est exigé, si ce n'est une bonne paire de pantoufles.

Toutes les personnes indécises qui désireraient avoir des renseignements complémentaires ou être rassurées peuvent s'adresser directement à Mme Danièle MOLL, infirmière, téléphone privé: N° 327346.

Elles sont invitées, comme toutes les autres personnes intéressées, à assister à la fête de Noël.

Le jeudi 12 décembre à 14 h. à la Salle de paroisse.

*Danièle MOLL*

# COMMUNICATION

Pour autant que les promoteurs d'un référendum ou d'une initiative nous les fassent parvenir, les listes de signatures sont à la disposition des personnes intéressées au bureau communal.

Il est précisé qu'une même liste ne peut porter que les signatures de citoyens actifs, hommes ou femmes, domiciliés dans la même commune.

Actuellement nous sommes en possession des listes de référendum afin que la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire soit soumise au peuple.

Le bureau communal est ouvert au public les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h., et le mercredi de 14 à 19 heures.

*Greffe municipal*